

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal de Berneuil en Bray dûment convoqué le 10 juillet 2023 s'est réuni en séance ordinaire le 19 juillet 2023 à dix-neuf heures sous la Présidence de Jean-Louis VANDE BURIE, le Maire étant empêché

### Ordre du jour :

- Création de l'opération « Achat d'un broyeur »
- Décision modificative pour l'achat du broyeur
- Supplément de travaux pour l'aménagement rue du Boër
- Virement de crédits supplémentaires rue du Boër
- Opération 246 « étude pour isolation et mode de chauffage pour école »
  1. Provision supplémentaires à prendre sur l'opération 241
  2. Autoriser Monsieur le Maire à désigner :
    - La maîtrise d'œuvre
    - Le contrôleur technique
    - Le Coordinateur SPS
  3. Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents
  4. Autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'assistance de l'ADTO pour le suivi de chantier
- Accepter une rétrocession de concession de cimetière, accorder une nouvelle concession trentenaire d'un montant de 100 € ancien prix des concessions de 2014
- questions diverses

### *Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :*

VANDE BURIE Jean Louis  
FORTUNA Marie-Christine  
LECNIK Gilles  
MULLER Simon  
DUCROT Audeline

GRASSI Chantal  
LETELLIER Jean-Michel  
BOURGES Kévin  
HERMEL Frédéric  
CONTINSUZAT Patrick

**Absents excusés :** Jacky PETIT donne son pouvoir à Jean-Louis VANDE BURIE, Sandrine GRAIRE,

**Absents :** CASTRO Franck, HURTAULT Vanessa

**Secrétaire de séance :** BOURGES Kévin

### *Le conseil municipal adopte les procès- verbaux du 09 juin 2023*

#### **Délibération 2023/019**

#### **Création de l'opération « Achat d'un broyeur » :**

Il est proposé au conseil municipal d'acheter un broyeur pour les branchages de la commune, afin d'avoir les copeaux nécessaires pour le fonctionnement du composteur de la cantine.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le principe de l'achat (10 voix pour 1 abstention).

Comme souhaité, 3 devis seront adressés au conseil municipal.

### **Délibération 2023/020**

#### **Décision modificative :**

Le conseil municipal décide (10 voix pour 1 abstention), décide d'effectuer les virements de crédits nécessaires pour l'achat du broyeur.

	Chapitre/opération/article	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
D fonctionnement	011/615231	2 100 €	
D fonctionnement	023		2 100.00 €
R investissement	021		2 100.00 €
D investissement	21/251/21578		2 100.00 €

### **Délibération 2023/021**

#### **Supplément de travaux pour l'aménagement rue du Boër :**

Des travaux supplémentaires pour l'aménagement de la rue Boër sont prévus, un devis de 4 674,66 € est proposé au conseil municipal.

Après en avoir délibéré (10 voix pour, 1 abstention), le conseil municipal :

- accepte le devis
- accepte que le supplément de travaux soit ajouté à l'opération d'investissement 248
- accepte les virements de crédits suivants :

	Chapitre/opération/article	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
D fonctionnement	011/615231	4 700.00 €	
D fonctionnement	023		4 700.00€
R investissement	021		4 700.00 €
D investissement	21/248/2152		4 700.00 €

### **Délibération 2023/022**

#### **Opération 246 « étude pour isolation et mode de chauffage pour école » :**

Après avoir pris connaissance de la pré-étude pour le complément de l'isolation et le changement de mode de chauffage de l'école « Le Peuplier » de la commune.

Après avoir entendu les explications sur ces différentes pièces et après discussions, le conseil municipal :

**Autorise Monsieur le Maire :**

- A lancer les études nécessaires au lancement de ces travaux
- A désigner le maître d'œuvre
- A désigner le contrôleur technique
- A désigner le coordinateur SPS
- A signer toutes les pièces afférentes à cette étude

**Délibération 2023/023**

**Opération 246 « étude pour isolation et mode de chauffage pour école » provision supplémentaire :**

Afin de lancer le complément pour l'isolation et le changement du mode de chauffage pour l'école, le conseil municipal autorise les virements de crédits suivants :

	Chapitre/opération/article	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
D fonctionnement	011/61231	3 610.00 €	
D fonctionnement	023	3 610.00 €	
R investissement	021		3 610.00 €
D investissement	21/241/2152	16 390.00 €	
D investissement	21/246/2031		16 390.00 €

**Délibération 2023/024**

**Convention de mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage de l'ADTO :**

Afin d'assister la commune dans son opération de complément pour l'isolation et de changement de mode de chauffage pour l'école, une convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est présentée au conseil :

Après en avoir délibéré, (10 voix pour, 1 abstention) le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADTO pour les suivis des études et de travaux.

**Délibération 2023/025**

**Rétrocession d'une concession – autorisation d'attribution d'une nouvelle concession :**

Suite à une erreur matérielle, Monsieur le Maire a accepté la rétrocession d'une concession trentenaire acquise le 10/01/2014 par un couple d'administrés de la commune, (concession n° 444, vide de tout corps)

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer en échange une concession de 2 m<sup>2</sup> pour un montant de 100 €, somme perçue par la commune en 2014.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal attribue la concession n° 5110 de 2 m<sup>2</sup> sur une durée trentenaire à compter du 10/01/2014, d'enregistrer cette concession auprès des services funéraires de la commune.

La séance est levée à 21H00.